



NOTE DE CADRAGE

Dispositif en vue de l'habilitation au CCTROV (certificat de comp tences ongul s domestiques volailles) et TAV (Transport d'Animaux vivants)

En 2021, les  tablissements du r seau seront amen s   d poser ou red poser leur dossier concernant l'enregistrement ou l'habilitation au CCTROV et formation TAV pour la p riode 2021-2026. Depuis janvier 2019, a  t  initi e par les CFPPAs de Rennes le Rheu et de Valdoie une r flexion pour travailler en r seau autour du d p t de ce dossier. Ils ont demand     tre accompagn s m thodologiquement   l' mergence et l'organisation de ce projet dont le livrable (dossier d'habilitation) est pr vu pour le printemps 2021.

A l'instar de ce qui a  t  mis en  uvre dans le cadre du r seau Pr ference pour le dispositif ACACED, l'id e est de travailler collectivement   la production de contenus harmonis s pour les  tablissements du r seau qui le souhaitent et de r fl chir   un dispositif permettant la coordination et le suivi des formations.

Aujourd'hui 14 CFPPA du r seau sont habilit s CCTROV et 13 CFA ou CFPPA sur TAV animaux domestiques. Par ailleurs, le CFPPA de Valdoie, porteur du dispositif ACACED, a d'ores et d j  dans ce cadre identifi  des  tablissements pr ts   s'engager dans le collectif.

Comme pour tout projet du r seau, les  tablissements constitueront une communaut  d'action qui d finira les objectifs et contours de ce dispositif.

Le projet d marrera   l'issue de la phase de consultation.

La 1 re  tape repose sur la d signation d'un centre porteur, d'un chef d'action pour coordonner et animer les travaux de la communaut  d'action, d'un groupe de travail et la mise en place du comit  de pilotage. Le comit  de pilotage sera constitu  des directeurs des  tablissements engag s. Il validera,   chaque  tape du processus, les d cisions construites avec le groupe de travail : validation du cahier des charges, du mod le  conomique, du mod le de fonctionnement (implication de chaque centre) ...

Le groupe de travail participa   l' laboration du dossier d'habilitation, il devra notamment produire les  l ments n cessaires   la prise de d cision du copil (devis,  tude, ...), organiser/produire les contenus du dossier d'habilitation, d finir le calendrier et les  ch ances...

La communaut  d'action nouvellement constitu e se mettra au travail selon le calendrier suivant :

- Avant le 1^{er} octobre 2020 : consultation des  tablissements du r seau Pr ference
- 3 novembre 20 : COPIL : validation du centre porteur, du chef d'action, des membres du groupe de travail, fonctionnement global du dispositif, pr visionnel budget et r flexion sur les financements...
- Nov 20 – mars 21 : Groupe de travail :  laboration du cahier des charges, budget pr visionnel,  l ments du dossier d'habilitation
- Printemps 2021 : d p t du dossier

LES ENJEUX DU DISPOSITIF COLLECTIF

Il se situe d'emblée au niveau du bénéficiaire qui accédera à une large offre, cohérente et de proximité. Pour les centres qui souhaitent s'engager c'est l'opportunité de construire ensemble un dispositif mutualisé, de s'appuyer sur les expériences des autres établissements du collectif et de se fédérer autour de productions pédagogiques collectives nationales. C'est aussi la possibilité pour des établissements de trouver un objet /une opportunité de rejoindre le réseau. Enfin ce dispositif a pour ambition d'impliquer différents partenaires professionnels et institutionnels, développant ainsi des collaborations porteuses d'activités pour les centres.

L'organisation qui sera mise en place permettra de produire des formations de qualité, mais également de faire face à la concurrence en se rendant plus visible et plus attractif. Le dispositif devra permettre de répondre aux besoins exprimés et émergents des territoires tout en intégrant les dimensions régionale et nationale propres à la filière des animaux concernés (ongulés domestiques et volailles et autres).

RESULTATS ATTENDUS

- Cahier des charges du dispositif de mise en œuvre de la certification sur le territoire national par le collectif d'établissement engagé (modèle de fonctionnement, gouvernance, modèle économique...)
- Production et dépôt du dossier d'habilitation et ressources pédagogiques associées
- Identification et implication des partenaires professionnels et institutionnels concernés.